



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS

# Des sous dans l'assiette et aussi ailleurs !

Mai 2026,

Les agent-es de Perpignan Méditerranée Métropole n'ont pas accès aux titres-restaurant contrairement au personnel de la Mairie de Perpignan. Or, depuis le 18 avril dernier, le Maire de Perpignan est devenu le nouveau Président de la Communauté Urbaine.

Ce fut aussi une des revendications des agents grévistes de la collecte en février 2024.

Depuis la crise du détroit d'Ormuz, les prix de l'énergie ont fortement augmenté et l'inflation a largement diminué le pouvoir d'achat.

**Nous demandons donc au président de PMM de mettre en place les titres-restaurant pour tous les agent-es de la collectivité.**

Depuis le 1er janvier 2026, la participation de l'employeur au financement du titre-restaurant est exonérée de cotisations sociales jusqu'à 7,32 euros.

La collectivité ayant la possibilité de contribuer à 60 %, cette mesure donnerait droit à une carte restaurant d'un montant maximum de 12,20 € par repas (journée complète travaillée) dont 7,32 € payés par la collectivité.

**Sur un mois plein de travail, le pouvoir d'achat peut donc être augmenté jusqu'à 161,04 €.**



**Il est plus que temps que la collectivité fasse un effort pour le personnel.**

- ✓ **Nous demandons donc l'instauration des titres-restaurant.**

Plus généralement la CGT des territoriaux de Perpignan revendique :

- ✓ **Une véritable revalorisation du Régime Indemnitaire avec une augmentation immédiate de 100 euros de l'IFSE en attendant une vraie augmentation du point d'indice au niveau national.**

**Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan**  
Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN  
Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com Facebook CGT Mairie Perpignan  
Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67